

BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE (EN 3 ANS)



ACQUÉRIR UNE QUALIFICATION DE TECHNICIEN DANS LES MÉTIERS
 DE LA VENTE SPÉCIALISÉE EN ANIMALERIE.

OBJECTIFS

- Dispenser une **qualification professionnelle** en techniques de vente et de merchandising.
- Former aux **techniques professionnelles animalières** qui permettront l'acquisition des apprentissages concernant : l'identification des animaux, de végétaux aquatiques, d'équipements, de produits et d'accessoires vendus en animalerie.
- Développer des qualités **d'observation, de dynamisme, de communication et de responsabilités** face à la clientèle.



FORMATION PAR ALTERNANCE SUR 3 ANS

Cette formation est articulée autour de 16 à 18 semaines par an de formation théorique et de 22 à 24 semaines par an en entreprise. Au rythme de **2 semaines par mois au centre de formation**.



CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION

MODULES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

- Techniques de vente
- Merchandising du produit
- Connaissance des produits en cohérence avec la spécialité « animalerie »
- Informatique

MODULES GÉNÉRAUX

- Français
- Éducation socio-culturelle
- Histoire-Géographie
- Sciences-Economiques
- Anglais
- Éducation Physique et Sportive
- Mathématiques
- Physique-Chimie

Action professionnelle

- Renforcer le caractère professionnel par des mises en situation concrètes sur le lieu de stage.
- Démontrer la diversité des métiers de la vente.

L'évaluation

Le bac pro TCVA s'obtient de la manière suivante :

- 50% en Contrôle en Cours de Formation
- 50% en épreuves terminales.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le jeune est issu :

- d'une classe de 3^e
- d'une classe de CAPA

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS Management des Unités Commerciales
- BTS Négociation Relation Client.

DÉBOUCHÉS

- Vendeur qualifié, adjoint au chef de rayon.